



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 20 février 2024

YARA France a annoncé, le 30 octobre 2023, l'arrêt de la fabrication d'engrais sur son site de Montoir-de-Bretagne à horizon mi-2024 et sa volonté de transformer le site en un terminal d'importation et de stockage d'engrais associé à une unité de mélange d'engrais.

La notification officielle par l'industriel de cette cessation partielle d'activités et des modifications à venir sur le site n'est prévue qu'à l'issue du dialogue social nécessaire pour conduire un tel projet.

Sans attendre, le Préfet a sollicité la réalisation d'une mission nationale pilotée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) en vue de conforter la maîtrise des risques et d'évaluer les actions à prendre en compte par l'industriel dans le cadre de son plan de transformation.

Cette mission s'est rendue sur site le 19 décembre 2023 et a rendu ses conclusions le 5 février 2024.

Le rapport détaille plusieurs recommandations et observations visant à améliorer le niveau de sécurité des installations dans la situation actuelle mais surtout dans le cadre du plan de transformation. Le 5 février, une inspection a été réalisée par les services de la DREAL visant à évaluer les actions conduites par l'industriel depuis la visite du 19 décembre 2023. Même si l'industriel a transmis un 1er plan d'actions et engagé certains travaux, deux arrêtés préfectoraux lui sont aujourd'hui notifiés :

- un premier prescrit à l'exploitant une étude de solutions techniques visant à évacuer l'ammoniac présent actuellement sur site et la transmission d'un échancier de cette opération ;
- un second met en demeure YARA France de corriger les anomalies relevées dans les rapports de contrôles de certaines installations électriques, dispositifs de protection contre la foudre, et dispositifs de désenfumage sous 15 jours (en fournissant les justificatifs sous 3 semaines).

L'ensemble des points relevés par la mission fait l'objet d'un plan d'action et d'un suivi attentif pour s'assurer de leur mise en œuvre effective par l'industriel qui est incité à moderniser ses installations dans le cadre du plan de transformation et à réduire le niveau de risques de ses équipements à un niveau aussi bas que possible.

Le Sous-Préfet de Saint-Nazaire, Eric de Wispelaere, présentera aux élus locaux les conclusions de la mission DGPR et les actions qui en découleront le 23 février.

Pour mémoire, le site YARA France de Montoir de Bretagne est inscrit dans un dispositif ministériel de vigilance renforcée. L'État reste donc intransigeant quant à la sécurité du site et au respect des obligations environnementales liées à la cessation partielle d'activités.

Les services de l'Etat continuent à contrôler et sanctionner l'exploitant pour garantir la sécurité de ce site et assurer la protection des riverains.

Contacts presse :

Préfecture de Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 - pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr